

PÉTITION DES CITOYENS du LAC WENTWORTH

À L'ATTENTION DU CONSEIL MUNICIPAL DE WENTWORTH-NORD

Objet : Sécurité routière et circulation de camions forestiers sur le chemin Lobel

Nous, citoyens, résidents et propriétaires du secteur du lac Wentworth, de Wentworth-Nord, demandons respectueusement au conseil municipal de prendre les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des usagers du chemin Lobel relativement à l'utilisation de ce chemin pour le transport de bois par des véhicules lourds.

Nous tenons à préciser que notre démarche ne vise pas à nous opposer aux activités forestières autorisées ni à remettre en question les droits des propriétaires concernés. Nos préoccupations portent exclusivement sur les impacts de la circulation de véhicules lourds sur le chemin Lobel.

CONSIDÉRANT QUE :

- Le chemin Lobel est un chemin municipal (cul de sac) entretenu à l'année et utilisé quotidiennement par des résidents permanents et saisonniers;
- Le chemin présente plusieurs contraintes de sécurité, notamment sa largeur limitée, ses courbes prononcées et plusieurs parties où le croisement de véhicules est difficile, voire impossible;
- Des transports forestiers effectués au cours de la dernière année ont déjà permis aux résidents de constater les difficultés et les risques associés à la circulation de camions lourds sur ce chemin;
- Les informations présentées lors du processus de consultation publique relatif à la demande de changement de zonage ont révélé que le transport du bois pourrait en partie emprunter le chemin Lobel;
- Il a également été mentionné qu'un accès alternatif vers la route principale pourrait être aménagé pour une partie importante des opérations forestières;
- La sécurité des citoyens, des visiteurs, des cyclistes, des piétons et des véhicules d'urgence doit demeurer une priorité pour la municipalité;
- Un mémoire sur le sujet a été déposé le 10 juin 2026 par l'APLW à la municipalité;

NOUS DEMANDONS AU CONSEIL MUNICIPAL :

1. De faire analyser la sécurité et la capacité du chemin Lobel à supporter la circulation de véhicules forestiers (Il a été confirmé à la séance de consultation publique du 10 juin 2026, qu'aucune étude ou analyse était détenu par la municipalité);
2. D'étudier toutes les mesures permettant d'éviter le plus possible la circulation de camions forestiers sur le chemin Lobel;
3. De privilégier, l'utilisation d'accès donnant directement sur le réseau routier principal pour le transport du bois;
4. De prévoir à court terme des mesures transitoires sécuritaires temporaires, tel que véhicule d'escorte, calendrier des transports, feux de détection de véhicules etc;

Par la présente, nous appuyons cette demande et sollicitons l'intervention du conseil municipal afin de protéger la sécurité des citoyens et l'intégrité des infrastructures municipales.